

ENSEIGNEMENT

Un décret urgent contre les recours

Majorité et opposition réunies ont approuvé un décret qui protège le travail de délibération des conseils de classe.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté ce vendredi à l'unanimité une proposition de décret qui vise à apporter une sécurité juridique à la certification des élèves après l'annulation de plusieurs épreuves certificatives du CE1D (deuxième secondaire) et du CESS (sixième secondaire) en raison des fuites qui avaient rendu publics les questions qui allaient être posées et les réponses à y apporter.

Le décret, d'application immédiate, apporte un fondement législatif nouveau au processus de certification «*par pur souci juridique*». Le texte étend également cette protection juridique au CEB (sixième primaire), jusqu'à présent épargné par les fuites.

Le texte, voté en urgence, ne vise par contre pas à prévenir un afflux de recours de parents d'enfants concernés par l'annulation des épreuves et qui seraient recalés ; son but est de protéger juridiquement le travail de délibération des conseils de classe, ont insisté les auteurs du texte, Christiane Vienne (PS), Marie-Martine Schyns (cdH), Françoise Bertieaux (MR) et Barbara Trachte (Écolo).

«Un malaise»

Les députés en ont débattu ce vendredi matin, lors d'une séance plénière, avec la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet.

L'opposition MR et Écolo a réclamé la mise en place d'une com-

mission spéciale pour faire la lumière sur la crise et la gestion de celle-ci. Les partis de la majorité (cdH et PS) et la ministre ont soutenu cette demande sans réserve. Une réunion extraordinaire de la commission Éducation reste par ailleurs prévue ce lundi.

«*Même s'il y a eu faute humaine, même s'il y a eu malveillance, même s'il y a eu sabotage, je ressens quand même un malaise par rapport à la gestion par les personnes responsables, a déclaré à la tribune Françoise Bertieaux, chef de groupe MR. Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'autres annulations ? Pourquoi n'existe-t-il pas un jeu B de questions pour les épreuves certificatives ? Il reste beaucoup de questions sur la gestion chaotique et faible de la crise.*

Barbara Trachte (Écolo) a estimé qu'il sera «*indispensable*» de se pencher sur la réactivité de la ministre par rapport aux fuites, «*lenteurs qui elles-mêmes ont contribué à l'emballement de la situation*».

Mais la chef de groupe du PS, Christiane Vienne, a précisé que la gestion de la crise a été «*collective*». Et l'ancienne ministre cdH Marie-Martine Schyns a rappelé les mesures prises par Joëlle Milquet face à un «*cas de force majeure*» : le numéro vert a reçu 500 appels jeudi ; les documents explicatifs sur le site web qui ont été consultés 18 000 fois, etc.

Tous les partis, de la majorité comme de l'opposition, ont souligné l'importance de la proposition de décret qui, au-delà des clivages politiques, permet de rassurer élèves, parents, et établissements scolaires, confrontés depuis des jours à de grandes incertitudes. ■

Un groupe d'experts sera créé

Toujours «*fâchée, déterminée et solidaire*», la ministre communautaire de l'Éducation, Joëlle Milquet (cdH), s'est défendue face aux attaques de mauvaise gestion de la crise.

«*Nous avons pris les mesures nécessaires à temps. Des décisions rapides, claires, a-t-elle répliqué. Évidemment qu'il faudra tirer les leçons de ce qu'il s'est*

passé. Je n'ai aucun problème avec l'idée d'une commission spéciale, mais il faudra aussi un groupe d'experts pour prévoir le nouveau dispositif.

La ministre a, par ailleurs, indiqué qu'un avocat a été désigné afin d'étudier les fuites et de déposer le cas échéant des procédures judiciaires et disciplinaires.